

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Voir dans le document/ See herein NA Québec NA

Revision to a Request for a Standing Offer Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Oue 800, rue de La Gauchetière Ouest 7e étage, suite 7300 Montréal Québec H5A 1L6

Title - Sujet Laundry Chemic Produits chimique pour buando				
Solicitation No N° de l'invitation 21C34-198958/A			Date 2021-10-29	
Client Reference No N° de référence du client 21C34-198958			mendment No N° modif. 04	
File No N° de dossier MTA-0-43254 (225)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME			
GETS Reference No N° de r PW-\$MTA-225-16272	éférence de SEAG	i		
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale				
Solicitation Closes	- L'invitation	prend	fin	
at - à 02:00 PM	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
on - le 2021-11-04	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer Id - Id de l'acheteur				
Dubé, Stéphane			mta225	
Telephone No N° de téléphone FAX No N° de l			N° de FAX	
(514) 603-9967 ()		() -		
Delivery Required - Livraison	exigée			
Destination - of Goods, Servi	•			
Destination - des biens, servi	ces et constructio	n:		
Security - Sécurité				
This revision does not change t	he security require	ments of the	e Offer.	
Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non		
Accusé de réception requis				
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.				
Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.				
Signature	Date			
Signature Name and title of person authorized to sign on Nom et titre de la personne autorisée à signer (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	behalf of offeror. (type or	print)		



Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA225
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

MODIFICATION 004

Cette modification est requise pour ajouter des clauses et conditions:

INSÉRER

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.5 Conditions générales

M3080T (2021-10-18), Exigence de vaccination contre la COVID-19

Cette exigence est assujettie à la Politique sur la vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs. Le fait de négliger de compléter et de fournir l'attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19 dans le cadre de la soumission rendra la soumission non recevable.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

5.1.2.3 Conditions générales

M3081T (2021-10-18), Attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19

Selon la Politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs, tous les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission, l'attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19 jointe à cette demande de soumissions afin que leur soumission puisse être considérée davantage. Cette attestation jointe à la demande de soumissions à la date de clôture est jointe au contrat qui en découle et fait partie intégrante du contrat. Voir et remplir Annexe E (cidessous)

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT A. OFFRE À COMMANDES

7.14 Attestations et renseignements supplémentaires

7.14.1 Conditions générales

M3082T (2021-10-18), Attestation de conformité à l'exigence de vaccination contre la COVID-19 – Offres à commandes

Veuillez utiliser cette clause dans la PARTIE 7 dans la section « A. Offre à commandes » de l'OC/DOC pour laquelle toute commande subséquente suite à l'offre à commandes subséquente pourrait être assujettit à la Politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs.

7.14.2 Conditions générales

M3015T (2021-10-18), Attestation - Offres à commandes

Afin de se voir accorder une offre à commandes, les offrants doivent fournit les attestations requises et les renseignements additionnels connexes.

Les attestations fournies par les offrants au gouvernement du Canada peuvent faire l'objet de vérification par le gouvernement du Canada en tout temps. À moins d'avis contraire, le gouvernement du Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de réserver une offre à commandes, ou

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 21C34-198958/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 21C34-198958

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 004 File No. - \mbox{N}° du dossier MTA-043254

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA225 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

déclarera à un manquement de la part de l'entrepreneur si toute attestation faite par l'offrant est établie comme étant fausse, de manière délibérée ou non durant la période d'évaluation, pendant la durée de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements additionnels afin de vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de respecter toute demande ou exigence imposée par l'autorité de l'offre à commandes et de coopérer avec cette dernière, l'autorité de l'offre à commandes déclarera l'offre non recevable, résultera en une mise en réserve de l'offre à commandes, ou constituera un manquement au contrat.

7.14.3 Conditions générales

M3015C (2021-10-18), Attestation de conformité - Offres à commandes

À moins d'avis contraire, la conformité continue de l'offrant de fournir des attestations liées à son offre ou avant l'émission de l'offre à commandes (OC), et sa coopération continue à fournir des renseignements additionnels constituent des conditions de l'émission d'une OC, et le non-respect de se conformer constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations peuvent faire l'objet de vérifications 45 par le gouvernement du Canada durant toute la durée de l'OC et de tout contrat qui en découlera qui se poursuivrait au-delà de la durée de l'OC.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

7.9 - Conditions supplémentaires générales

7.9.1 - Conditions générales

4013 (2021-10-18), Respect des mesures, des ordres permanentes, des politiques et des règles sur place

L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

7.9.2 Conditions générales

4014 (2021-10-18), Suspension des travaux

- 1. L'autorité contractante peut, à tout moment, par avis écrit, ordonner à l'entrepreneur de suspendre ou d'arrêter les travaux ou une partie des travaux du contrat pour une période allant jusqu'à 180 jours. L'entrepreneur doit immédiatement se conformer à un tel ordre de manière à minimiser les frais liés à la suspension. Durant la période pendant laquelle cet ordre est en vigueur, l'entrepreneur ne doit pas retirer aucune partie des travaux des lieux des travaux avant d'en avoir obtenu au préalable le consentement écrit de la part de l'autorité contractante. Durant la période de 180 jours, l'autorité contractante doit soit annuler l'ordre ou résilier le contrat, en tout ou en partie, selon les sections « Manquement de la part de l'entrepreneur » ou « Résiliation pour raisons de commodité » dans les conditions générales 2010A.
- 2. Lorsqu'un ordre est donné selon le paragraphe 1, à moins que l'autorité contractante résilie le contrat pour raisons de manquement de la part de l'entrepreneur ou que l'entrepreneur abandonne le contrat, l'entrepreneur aura droit au paiement de frais additionnels qui auront été encourus suite à la suspension en plus d'un profit équitable et raisonnable.
- 3. Lorsqu'un ordre donné selon le paragraphe 1 est annulé, l'entrepreneur doit reprendre les travaux selon les conditions du contrat dès que pratiquement faisable. Si la suspension a affecté la capacité de l'entrepreneur à respecter la date de délivrance selon les conditions du contrat, la date pour l'exécution des travaux qui ont été affectés par la suspension sera prolongée pour une période équivalente à la période de suspension en plus d'une période, le cas échéant, qui, de l'avis de l'autorité contractante, et après consultation avec l'entrepreneur, est nécessaire pour que

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 21C34-198958/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 21C34-198958

 $\,$ N° de la modif - Amd. No. $\,$ $\,$ $\,$ 004 $\,$ File No. - N° du dossier $\,$ $\,$ MTA-043254

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA225 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

l'entrepreneur puisse reprendre les travaux. Tout ajustement équitable sera effectué au besoin à toute condition du contrat qui aura ainsi été affectée.

À la section 7.10 - Ordre de priorité des documents

SUPPRIMER

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- les conditions générales <u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales <u>2029</u> (2020-05-28), Conditions générales biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante;
- e) l'Annexe A, « Énoncé des besoins »;
- f) I'Annexe B, « Base de paiement »;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____ (insérer la date de l'offre)

INSÉRER

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales <u>2029</u> (2020-05-28), Conditions générales biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante;
- e) les conditions générales <u>4013</u> (2021-10-18), Conditions générales Respect des mesures, des ordres permanentes, des politiques et des règles sur place;
- f) les conditions générales <u>4014</u> (2021-10-18), Conditions générales Suspension des travaux
- g) l'Annexe A, « Énoncé des besoins »;
- h) I'Annexe B, « Base de paiement »;
- i) l'offre de l'offrant en date du _____ (insérer la date de l'offre)

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 21C34-198958/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 21C34-198958

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 004 File No. - \mbox{N}° du dossier MTA-043254

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTA225 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Annexe E – Attestation de l'exigence de la vaccination contre la COVID-19

Je,	(prénom et nom de famille), en tant que représentant de
	(nom de l'entreprise), dans le cadre de la demande de soumissions numéro
	(insérer le numéro de la demande de soumissions), garantis et atteste que
tous les membres du personnel que	(nom de l'entreprise) fournira dans le
cadre du présent contrat et qui accède	nt aux lieux de travail du gouvernement fédéral où ils peuvent être en contact
avec les fonctionnaires seront :	
(a) entièrement vaccinés avec un(des)	vaccin(s) contre la COVID-19 approuvé(s) par Santé Canada; ou
(b) à moins de ne pouvoir être vaccinés	s en raison d'une contre-indication médicale certifiée, de la religion ou d'autres
motifs de discrimination interdits en ve	ertu de la Loi canadienne sur droits de la personne, à condition que des mesures
d'adaptation et d'atténuation aient été	présentées au gouvernement du Canada et approuvées par celui-ci;
	nada indique que l'exigence de vaccination contre la COVID-19 de la politique de e au personnel des fournisseurs ne soit plus en vigueur.
des exigences de vaccination contre la	connel fournis par(nom de l'entreprise) ont été informés COVID-19 de la Politique de 30 vaccination contre la COVID-19 relative au (nom de l'entreprise) a attesté qu'elle s'est conformée à cette
pendant toute la durée du contrat. Je co faire l'objet d'une vérification à tout mo que l'entrepreneur n'a pas respecté ses soumission des propositions ou de co Canada se réserve le droit de demande	nts fournis à la date indiquée ci-dessous et assure qu'ils le demeureront omprends que les attestations fournies au gouvernement du Canada peuvent oment. Je comprends également que le gouvernement du Canada considérera sengagements s'il découvre qu'une attestation est fausse pendant la période de ntrat, qu'il s'agisse d'une erreur ou d'un acte délibéré. Le gouvernement du per des renseignements supplémentaires pour vérifier l'attestation d'un ute demande ou exigence imposée par le gouvernement du Canada peut
Signature :	
déjà mis en vigueur sa propre politique	nées uniquement, veuillez apposer vos initiales ci-dessous si votre entreprise a e de vaccination contre la COVID-19 ou des exigences en la matière pour ses es ci-dessous ne remplace pas l'obligation de remplir l'attestation ci-dessus.
Initiales :	
	e la COVID-19 du gouvernement du Canada relative au personnel des

Selon la politique de vaccination contre la COVID-19 du gouvernement du Canada relative au personnel des fournisseurs, les renseignements que vous avez fournis seront protégés, utilisés, conservés et divulgués conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Veuillez prendre note que vous avez le droit d'accéder à tout renseignement dans votre dossier et d'y apporter des corrections, et que vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Bureau du commissariat à la protection de la vie privée concernant le traitement de vos renseignements personnels. Ces droits s'appliquent également à toutes les personnes qui sont considérées comme 31 membres du personnel aux fins du contrat et qui doivent accéder les lieux de travail du gouvernement du Canada où ils pourraient entrer en contact avec des fonctionnaires.

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 004 File No. - \mbox{N}° du dossier MTA-043254

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA225 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TOUTES AUTRE CLAUSES ET CONDITIONES DEMEURENT INCHANGÉES